

Université de Paris X - Nanterre. Guide de l'étudiant. Année Universitaire 1973-1974.

Numéro d'inventaire : 2000.00022

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Université de Paris X (Nanterre)

Date de création : 1973

Description : Brochure agrafée, couverture de carton souple bleu

Mesures : hauteur : 300 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Guide de l'étudiant : - Présentation de l'organisation des études pour l'année universitaire 1973-1974. - Les schémas des diplômes préparés dans chaque U.E.R. - L'exposé des programmes prévus pour les trois nouveaux diplômes d'Études Universitaires Générales.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 77

Sommaire : Sommaire p 77



ORGANISATION DES ETUDES DANS LES U.E.R.
DE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

ETUDIANTS POURSUIVANT LEURS ETUDES SUIVANT L'ORGANISATION ANTERIEURE.

L'enseignement se compose d'Unités de Valeur.

Unités de Valeur.

L'Unité de Valeur est une unité de compte.

L'horaire de l'Unité de Valeur semestrielle est en règle générale de trois heures hebdomadaires travaux dirigés compris.

L'Unité de Valeur annuelle comprend un enseignement hebdomadaire de une heure trente.

L'enseignement dans une Unité de Valeur peut être interdisciplinaire.

Dominante.

La dominante correspond à la mention de la Licence (Lettres Allemand, Psychologie ...). Elle peut être qualifiée par une option (par exemple : Lettres option Langues anciennes...).

D.U.E.L. et LICENCES.

Le nombre d'Unités de Valeur pour obtenir le D.U.E.L. est de seize et pour obtenir la licence de vingt quatre, compte tenu des dispositions prévues par les U.E.R. et l'Université relativement aux niveaux et aux incompatibilités. (Cas particulier: la licence pratique de langues vivantes se compose de 30 U.V.). Chaque étudiant choisit un certain nombre d'Unités de Valeur en dehors du groupe de matières qui constituent la dominante. Le nombre ne saurait être inférieur à 25 % des Unités de Valeur requises pour l'obtention de la Licence.

Un étudiant ne peut passer son D.U.E.L. en moins de deux ans ni sa Licence en moins de trois ans.

Un étudiant ne peut préparer plus de dix Unités de Valeur dans l'année tant qu'il se trouve dans les deux premières années universitaires au cours desquelles il prépare le D.U.E.L. A partir de la troisième année, qu'il ait ou non obtenu son D.U.E.L. complet, il peut s'inscrire à douze U.V. au maximum par an.

Tout étudiant non salarié qui, au terme de trois années (deux inscriptions en première année et une inscription en deuxième année) n'aura pas obtenu seize Unités de Valeur ne sera pas réinscrit. Toute demande de dérogation à cette règle devra être soumise au Président de l'Université au moment du retrait de la pochette d'inscription.

Les deux premiers semestres d'études constituent l'année d'orientation, à l'issue de laquelle l'étudiant qui aura obtenu certaines Unités de Valeur d'une dominante sera admis à suivre, dans

cette dominante, des enseignements de niveau 2 ou 3. Le nombre des Unités de Valeur à obtenir pour accéder au niveau 2 ou 3 varie selon les U.E.R. et les dominantes.

D.U.E.L. et LICENCES " Libres "

Un D.U.E.L. " libre " est un ensemble de seize Unités de Valeur compatibles choisies librement dont huit Unités de Valeur compatibles de second niveau.

Une Licence " libre " est un ensemble composé d'un D.U.E.L. " libre " ou qualifié et de huit Unités de Valeur choisies librement, dont quatre de niveau 3.

Bien qu'un D.U.E.L. ou une Licence ainsi obtenus puissent comporter un grand nombre d'U.V. d'une même dominante, il restera appelé "D.U.E.L." ou Licence libre de Lettres" sans aucune mention de spécialité.

Préparation de deux licences.

Toute licence donne l'équivalence du D.U.E.L. dans une autre dominante. La préparation de la deuxième Licence nécessite donc l'obtention de huit U.V. qui ne peuvent être des U.V. déjà acquises pour la précédente Licence (sauf cas très particulier), ces huit U.V. sont à déterminer par l'U.E.R. intéressée.

LE CONTROLE CONTINU

Il est une session en soi qui repose à la fois sur un travail assidu dans un groupe de travaux dirigés et sur un certain nombre de notes d'écrit et d'oral dont le nombre est variable selon les nécessités de la matière enseignée, correspondant à des travaux de types divers, dont certains sont faits sous surveillance (sauf exception justifiée par la nature des travaux).

La part des travaux effectués sous surveillance peut varier selon les disciplines et les niveaux d'études.

LA MATRISE

L'INSCRIPTION EN MATRISE : on distingue

- a) L'inscription administrative qui est annuelle. Tout étudiant qui désire poursuivre ses études en vue d'une Maîtrise doit obligatoirement retirer un dossier d'inscription aux dates fixées par l'Université. S'il a besoin d'une ou plusieurs années supplémentaires pour achever sa Maîtrise, il doit s'inscrire à nouveau dans les formes et délais réglementaires au Secrétariat central des Maîtrises (bâtiment A. salle A. 14).

- b) L'inscription pédagogique : également obligatoire pour TOUTES les étudiants de Maîtrise qui doivent retirer au Secrétariat central des Maîtrises un formulaire d'inscription pédagogique. Celui-ci permet en particulier aux candidats à une Maîtrise d'enseignement ou à une Maîtrise spécialisée de faire approuver leur sujet de travail d'études et de recherches ou de mémoire par le professeur dont ils sollicitent la direction.

Il existe quatre sortes de Maîtrises :

• Maîtrise d'enseignement (un an après la Licence d'enseignement).

.../...

- Maîtrise à quatre certificats (deux années après le D.U.E.L. (certificats ou Unités de Valeur).
- Maîtrise spécialisée (deux années après le D.U.E.L. : Mémoire plus 2 certificats).
- Maîtrise de lettres dite "libre".

A - LES MAÎTRISES D'ENSEIGNEMENT

Pour être admis à s'inscrire en vue de la Maîtrise d'enseignement, les candidats doivent justifier de la Licence d'enseignement correspondante et obtenir l'accord du professeur ou maître de conférence qui dirigera la préparation du travail d'études et de recherches.

LES MAÎTRISES D'ENSEIGNEMENT sont les suivantes : Philosophie, Lettres classiques, Lettres modernes, Histoire, Géographie, Allemand, Anglais, Espagnol, Italien, Russe.

La Maîtrise d'enseignement est délivrée à l'issue d'une année d'études aux étudiants ayant obtenu un certificat de Maîtrise C.2 entrant dans la composition de la Maîtrise correspondante et soutenu avec succès le travail d'études et de recherches préparé sous la direction d'un professeur ou Maître de conférence.

Règle des onze mois. - Le travail d'études et de recherches pourra être soutenu au plus tôt à l'issue des onze mois suivant l'approbation du sujet par le Directeur du travail, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président.

Admission à la préparation simultanée de la Maîtrise et de quelques unités de valeurs manquantes à la Licence. - Cependant, est autorisé à s'inscrire en vue de compléter sa licence et en vue de commencer la préparation de la Maîtrise, l'étudiant qui, ayant accompli trois années d'études supérieures, est en possession de vingt-deux unités de valeur sur les vingt quatre requises pour la Licence.

L'étudiant peut soutenir son travail d'études et de recherches onze mois après l'approbation de son sujet par son directeur d'études, mais il ne pourra se voir conférer le titre et délivrer le diplôme de maîtrise que lorsqu'il aura obtenu les deux unités de valeur qui manquent à la licence.

Admission à la préparation simultanée d'une Maîtrise et d'une seconde Licence. - Il est rappelé que la Maîtrise d'enseignement équivaut à huit unités de valeur :

- travail d'études et de recherches = 6 U.V.
- C.2 = 2 U.V.

Cependant, un étudiant préparant une maîtrise d'enseignement peut être autorisé par le Président, à préparer en même temps une deuxième Licence, malgré la limitation du nombre d'U.V. que peut préparer dans une année un étudiant postulant le D.U.E.L. ou la Licence. Il doit, pour cela être déjà titulaire d'une licence complète, obtenir l'avis du directeur du travail d'études et de recherches de la Maîtrise ainsi que l'avis favorable du Directeur de l'U.E.R. dans la dominante de sa seconde Licence.

.../...

B - LES MAÎTRISES A QUATRE CERTIFICATS

Sont admis à s'inscrire en vue d'une Maîtrise à quatre certificats les étudiants titulaires du D.U.E.L. ou d'un titre admis en équivalence. (Four la Maîtrise de linguistique, le D.U.E.L. de langues étrangères ou de lettres classiques ou modernes est requis)

La première année de la Maîtrise conduit à la licence, la deuxième année à la Maîtrise proprement dite. La première année comprend le C 1 et le C 2, la deuxième le C 3 et le C 4. Certaines U.E.R. ont décomposé tous les certificats ou certains d'entre eux en Unités de Valeur. Se renseigner dans les U.E.R.

LES MAÎTRISES A QUATRE CERTIFICATS sont les suivantes : Linguistique, Géographie physique, Géographie humaine, Psychologie, Sciences de l'éducation, Sociologie, Logique.

C - LES MAÎTRISES SPECIALISEES

Sont admis à s'inscrire en vue d'une Maîtrise spécialisée, les étudiants titulaires d'un D.U.E.L. ou d'un titre admis en équivalence. Toutefois, les étudiants en Histoire de l'Art doivent être titulaires de la licence pour être autorisés à s'inscrire en première année de Maîtrise; ils sont alors dispensés du C 1.

La première année d'études est consacrée à la préparation d'un mémoire et du C 1, la deuxième année en la préparation d'un C 2 et la soutenance du mémoire.

LES MAÎTRISES SPECIALISEES sont les suivantes :

- Etudes latines
- Etudes grecques
- Histoire de l'art et archéologique
- Histoire économique et sociale
- Histoire moderne et contemporaine
- Géographie urbaine
- Géographie rurale
- Géographie physique
- Etudes Latino-américaines
- Ethnologie

D - LES MAÎTRISES LIBRES

Une Maîtrise dite "libre" peut être délivrée aux candidats ayant réalisé avec succès un des cursus de Maîtrise ci-dessus (A, B, C) mais ayant choisi librement les certificats ou U.V. sans se conformer aux structures de Maîtrises.